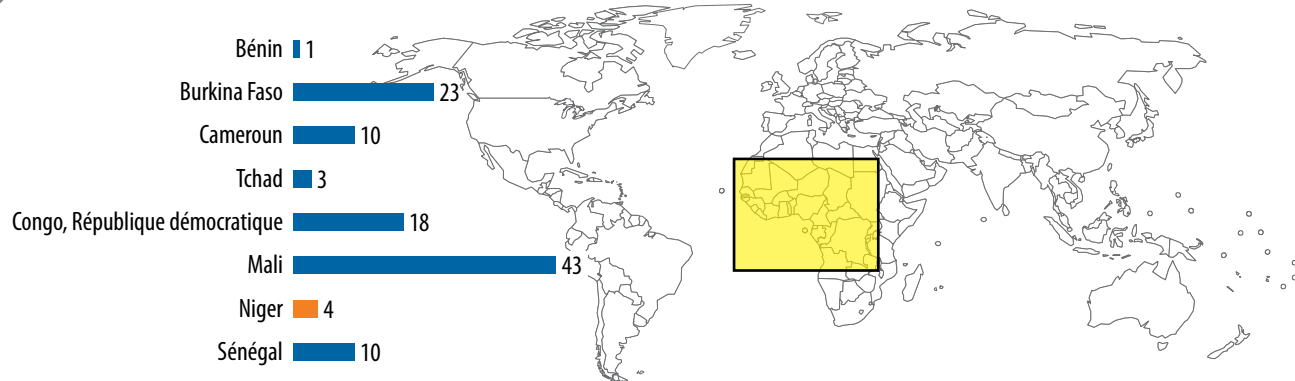


RÉSULTATS DE L'INDICE SUR LE BUDGET OUVERT — SUR 100 —

- 81-100 Approfondies
- 61-80 Significatives
- 41-60 Quelques
- 21-40 Minimales
- 0-20 Très peu ou pas

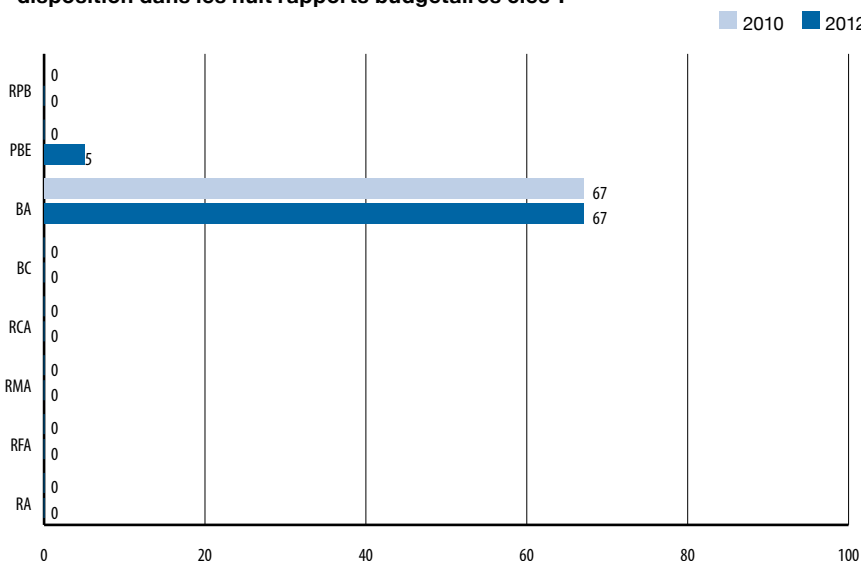
### Comment le Niger se classe-t-il par rapport à ses voisins d'Afrique francophone ?



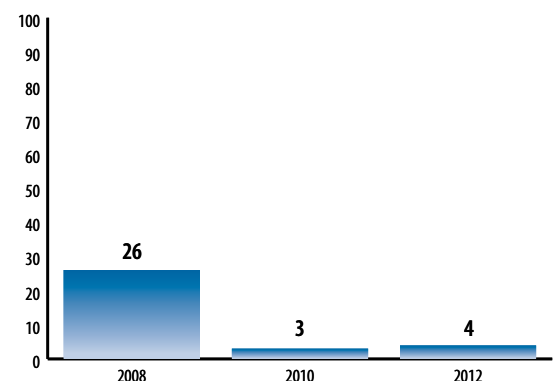
### Quels sont les huit documents budgétaires clés et sont-ils mis à la disposition du public ?

Document	Description du document	Statut de publication
RPB	<b>Rapport préalable au budget</b> : Il fournit des informations qui associent les politiques et les budgets gouvernementaux et énonce les principaux paramètres qui définiront le projet de budget qui sera présentée à l'Assemblée législative.	Produit à des fins internes
PBE	<b>Projet de budget de l'exécutif</b> : Il présente les plans que le gouvernement prévoit d'appliquer pour percevoir les recettes par l'impôt et d'autres sources et dépenser ces fonds pour appuyer ses priorités, transformant ainsi les objectifs politiques en action.	Produit à des fins internes
BA	<b>Budget approuvé</b> : Il s'agit de l'instrument juridique autorisant l'exécutif à percevoir des recettes, faire des dépenses et effectuer des emprunts.	Publié
BC	<b>Budget des citoyens</b> : Il s'agit d'une présentation non technique permettant une large compréhension par le public des plans d'un gouvernement pour percevoir les recettes et dépenser les publics dans le but d'atteindre des objectifs politiques.	Non produit
RCA	<b>Rapports en cours d'année</b> : Ces rapports fournissent des mesures périodiques (mensuelles ou trimestrielles) de l'évolution des niveaux réels de revenus, de dépenses et de dette et permettent d'effectuer des comparaisons avec les chiffres et les ajustements budgétaires.	Produit à des fins internes
RMA	<b>Revue de milieu d'année</b> : Elle donne un aperçu des effets du budget au milieu d'un exercice budgétaire et examine les changements relatifs aux hypothèses économiques qui influencent les politiques budgétaires approuvées.	Produit à des fins internes
RFA	<b>Rapport de fin d'année</b> : Il reprend des informations permettant de comparer l'exécution proprement dite du budget avec le budget adopté.	Produit à des fins internes
RA	<b>Rapport d'audit</b> : Il s'agit d'une évaluation indépendante des comptes du gouvernement réalisée par l'institution supérieure de contrôle d'un pays. Ce rapport évalue généralement la mesure dans laquelle l'exécutif a perçu les recettes et dépensé les fonds conformément au budget autorisé et si les comptes des recettes et des dépenses rapportés par le gouvernement sont exacts. Le rapport d'audit donne une image fidèle de la situation financière.	Produit à des fins internes

### De zéro à 100 : Le Niger a-t-il augmenté la quantité de renseignements qu'il met à disposition dans les huit rapports budgétaires clés ?



### Score de l'OBI pour trois enquêtes



## OBI, l'Indice sur le budget ouvert

L'Enquête sur le budget ouvert évalue la mise à disposition au public par le gouvernement central de huit documents budgétaires clés dans chaque pays évalué, ainsi que l'exhaustivité, l'opportunité et l'utilité des données dans ces documents. L'Enquête utilise des critères reconnus au niveau international pour évaluer le degré de transparence exercé par les organisations multilatérales, telles que le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et l'Organisation

Le résultat obtenu par le Niger sur l'OBI de 2012 est de 4 sur 100, ce qui est bien en deçà de la moyenne de 43 pour l'ensemble des 100 pays enquêtés. Ce résultat est également inférieur à celui de la plupart des autres pays d'Afrique francophone, y compris les pays limitrophes (Mali, Cameroun, Burkina Faso, Sénégal et République démocratique du Congo). Le résultat du Niger laisse entendre qu'au cours de l'exercice, le gouvernement fournit au public des informations très insuffisantes sur les activités budgétaires et financières de l'État, ce qui fait qu'il est difficile pour les citoyens de tenir le gouvernement pour responsable de sa gestion des deniers publics.

**Le résultat de 4 obtenu par le Niger au classement de l'OBI pour 2012 a progressé d'un point par rapport à son score de 3 obtenu en 2010.**

L'Indice sur le budget ouvert est composé de sous-scores pour chacun des huit documents budgétaires clés évalués dans l'enquête. Ces sous-scores représentent la moyenne des scores obtenus pour une série de questions de l'enquête qui mesurent la disponibilité et la quantité d'informations contenues dans les documents. Les sous-scores sont comparables dans tous les pays inclus dans l'enquête.

### Recommandations

Le résultat du Niger par rapport à l'indice sur le budget ouvert a grimpé d'un point depuis la précédente ronde de l'enquête sur le budget ouvert. Avec un résultat de 4 sur 100 en ce qui concerne l'indice sur le budget ouvert de 2012, le gouvernement nigérien est en mesure de renforcer considérablement la transparence budgétaire en introduisant un certain nombre de mesures, dont certaines pouvant être réalisées très rapidement à un coût quasiment nul pour le gouvernement.

internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI).

Les résultats des 95 questions sur les 125 contenues dans l'Enquête sur le budget ouvert sont utilisés pour calculer des scores objectifs et le classement de la transparence relative de chaque pays évalué. Ces scores composites constituent l'Open Budget Index (OBI, l'Indice sur le budget ouvert), la seule mesure indépendante et comparative de la transparence budgétaire dans le monde.

L'International Budget Partnership recommande au Niger de mettre en œuvre les mesures suivantes afin d'améliorer la transparence budgétaire :

- Publier le Rapport préalable au budget, le Projet de budget de l'exécutif, les Rapports en cours d'année, la Revue de milieu d'année, le Rapport de fin d'année, ainsi que le Rapport d'audit, qui tous ne sont actuellement produits que pour un usage interne (pour obtenir des conseils détaillés sur le contenu de ces documents, on consultera le guide que l'on trouvera à l'adresse suivante: <http://bit.ly/QGzHv8>). Selon l'Enquête sur le budget ouvert de 2012, 47 pays ont publié le Rapport préalable au budget (y compris les pays suivants, limitrophes du Niger: le Burkina Faso, le Cameroun et le Sénégal), 79 pays ont publié le Projet de budget de l'exécutif (y compris les pays suivants, limitrophes du Niger: le Burkina Faso, la République démocratique du Congo et le Mali), 78 pays ont publié des Rapports en cours d'année (y compris les pays suivants, limitrophes du Niger: le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Mali et le Sénégal), 29 pays ont publié une Revue de milieu d'année (bien qu'à l'heure actuelle, aucun pays de la région n'ait publié ce document), 72 pays ont publié un rapport de fin d'année, et notamment un pays voisin, le Burkina Faso, et enfin, 68 pays ont publié un Rapport d'audit, y compris un pays voisin, le Cameroun. On trouvera sur le site Internet de l'IBP (à l'adresse <http://bit.ly/P8NPOV>) les liens vers les documents budgétaires publiés par ces différents pays.
- Produire et publier un Budget des citoyens. Pour obtenir des conseils détaillés sur le contenu de ce document, on consultera le guide que l'on trouvera à l'adresse suivante : <http://bit.ly/QGzFmJ>. Selon l'enquête sur le budget ouvert de 2012, 26 pays ont publié un budget des citoyens, et notamment un des pays voisins, le Mali.

## Le pouvoir des législatures et des institutions supérieures de contrôle dans la surveillance budgétaire

L'Enquête sur le budget ouvert examine la mesure dans laquelle un contrôle efficace est assuré par les législatures et les institutions supérieures de contrôle. Ces institutions jouent un rôle essentiel - souvent inscrit dans les constitutions nationales - dans la planification et la supervision de la mise en œuvre des budgets nationaux.

L'Enquête sur le budget ouvert évalue la manière dont les législatures assurent une surveillance efficace du budget en mesurant la performance des points suivants : les consultations avec l'exécutif avant la présentation du projet de budget à l'Assemblée législative, les capacités de recherche, le débat formel sur la politique budgétaire globale, les délais appliqués pour discuter et approuver le budget, l'autorité juridique permettant d'apporter des amendements au projet de budget, l'approbation des changements dans le budget des dépenses et les recettes excédentaires perçues, les pouvoirs budgétaires supplémentaires, l'autorité permettant d'approuver l'utilisation des fonds de prévoyance et l'examen des rapports d'audit.

L'Enquête sur le budget ouvert évalue si les institutions supérieures de contrôle sont habilitées à assurer une surveillance efficace du budget en utilisant les quatre indicateurs suivants : le pouvoir de démettre le responsable de l'institution supérieure de contrôle, le pouvoir juridique de contrôler les finances publiques, les ressources financières disponibles et la disponibilité de personnel qualifié en audit.

## Recommandations

L'International Budget Partnership recommande au Niger de prendre les mesures suivantes pour améliorer la surveillance budgétaire :

- Avant de soumettre le projet de budget de l'exécutif, le pouvoir législatif devrait officiellement débattre de la politique budgétaire globale ; le pouvoir exécutif devrait consulter les membres du pouvoir législatif dans le cadre de son processus visant à déterminer les priorités budgétaires ; Il faudrait également obliger le pouvoir exécutif à obtenir l'approbation du pouvoir législatif avant de transférer des fonds entre les différentes unités administratives (voir questions 59, 98 et 102 du questionnaire sur le budget ouvert).
- Habilitier l'institution supérieure de contrôle des finances publiques en prenant les mesures suivantes : le niveau de financement de cette institution devrait être globalement cohérent par rapport aux ressources nécessaires dont cette institution a besoin pour pouvoir honorer son mandat, et cette institution devrait disposer de personnel compétent pour effectuer expressément la vérification des comptes des organismes du gouvernement central qui traitent du secteur de la sécurité (voir questions 93-94 du questionnaire sur le budget ouvert).

### Le Niger enregistre des résultats moyens en ce qui concerne la surveillance du budget et la participation en Afrique francophone.

Pays	Pouvoir de la législature	Pouvoir de l'ISC	Participation publique
Bénin	Moyen	Moyen	Faible
Burkina Faso	Fort	Moyen	Faible
Cameroun	Faible	Faible	Faible
Mali	Fort	Fort	Faible
Niger	Moyen	Moyen	Faible
Sénégal	Faible	Moyen	Faible
Tchad	Moyen	Moyen	Faible
République démocratique du Congo	Moyen	Moyen	Faible

**Fort** : Score moyen supérieur à 66 sur 100 ; **Moyen** : Score moyen entre 34 et 66 ; **Faible** : Score moyen inférieur à 34

## Possibilités de participation du public

Les travaux de recherche et l'expérience de plaidoyer de la société civile au cours des 15 dernières années ont démontré que la transparence à elle seule ne suffit pas pour améliorer la gouvernance. Une transparence accompagnée de possibilités de participation du public en matière de budgétisation peut maximiser les résultats positifs associés à la transparence budgétaire. Par conséquent, l'Enquête sur le budget ouvert évalue les possibilités offertes au public de participer aux processus décisionnels dans le cadre du budget national. Ces opportunités peuvent être proposées tout au long du cycle budgétaire par l'exécutif, la législature et l'institution supérieure de contrôle.

En fonction de ces indicateurs, l'enquête sur le budget ouvert de 2012 conclut que les perspectives de participation du public au processus budgétaire au Niger sont inexistantes.

### Niger peut encore largement améliorer la participation du public

Exigence	Résultat
<b>Processus suivi préalablement à la consultation</b>	
Exigence formelle de la participation du public (Q 114)	N'existe pas
Articulation des objectifs pour faire participer le public (Q 115)	N'existe pas
Communication par l'ISC des conclusions de l'audit au-delà de la publication des rapports d'audit (Q124)	N'existe pas
<b>Processus de consultation</b>	
Mise en place de mécanismes par l'exécutif pour identifier la perspective du public pendant la planification budgétaire (Q 116)	N'existe pas
Audiences publiques à l'Assemblée législative sur le cadre budgétaire macroéconomique (Q 119)	N'existe pas
Audiences publiques à l'Assemblée législative sur les budgets des unités administratives (Q 120)	N'existe pas
Opportunités à l'Assemblée législative pour le public de témoigner pendant les audiences budgétaires (Q 121)	N'existe pas
Mécanismes élaborés par l'exécutif pour faire participer le public pendant l'exécution du budget (Q 117)	N'existe pas
L'institution supérieure de contrôle (ISC) maintient des mécanismes grâce auxquels le public peut participer au processus d'audit (Q 123)	N'existe pas
<b>Processus postérieur à la consultation</b>	
L'exécutif fournit au public une rétroinformation sur la manière dont les contributions ont été utilisées (Q 118)	N'existe pas
Publication par l'Assemblée législative de rapports accessibles au public sur les audiences budgétaires (Q 122)	N'existe pas
L'ISC fournit au public une rétroinformation sur la manière dont ses contributions ont été utilisées (Q 125)	N'existe pas

## Recommandations

Après avoir examiné les indicateurs de l'enquête sur le budget ouvert pour lesquels le pays a enregistré de faibles résultats, l'International Budget Partnership recommande que le Niger renforce la participation du public à l'élaboration du budget (voir le tableau ci-dessous ainsi que les questions 114-125 du questionnaire sur le budget ouvert).

## Description de l'enquête, de la méthodologie, de la fiabilité et des coordonnées du chercheur

L'Enquête sur le budget ouvert est un instrument de recherche basée sur les faits qui utilise des phénomènes facilement observables pour évaluer ce qui se passe dans la pratique. Les conclusions des travaux de recherche sont généralement étayées par des citations et des commentaires, y compris des références à un document budgétaire, une loi ou tout autre document public ; une déclaration publique par un fonctionnaire du gouvernement ; ou les commentaires issus d'un entretien en face-à-face avec un fonctionnaire du gouvernement ou tout autre partie bien informée. L'Enquête est compilée à partir d'un questionnaire rempli pour chaque pays par les experts budgétaires indépendants qui ne sont pas associés au gouvernement national. Le questionnaire de chaque pays est ensuite examiné indépendamment par deux experts anonymes qui ne sont en aucun cas associés au gouvernement. En outre, l'IBP invite les gouvernements nationaux à commenter les résultats préliminaires de l'Enquête et prend ces commentaires en compte avant de finaliser les conclusions de l'enquête. Le processus de recherche pour 2012 a pris plus de 18 mois entre juillet 2011 et décembre 2012 et a impliqué près de 400 experts. L'Enquête sur le budget ouvert fournit une source fiable de données

sur les pratiques nationales en matière de transparence budgétaire pour les gouvernements, les professionnels du développement, les médias et les citoyens. Les utilisateurs actuels des résultats de l'enquête comprennent l'Open Government Partnership, la Collaborative Africa Budget Reform Initiative (Initiative africaine de collaboration pour la réforme budgétaire), l'INTOSAI, la Banque mondiale et ses Indicateurs de gouvernance dans le monde, un certain nombre d'organismes d'aide bilatérale et d'agences régionales et internationales multilatérales. La publication de l'Enquête sur le budget ouvert 2012 a renforcé la position prééminente de l'Enquête comme référentiel des données mondiales sur la transparence, la participation et la responsabilité budgétaires.

Les recherches nécessaires pour compléter l'enquête sur le budget ouvert de ce pays ont été entreprises par Hassane Boukar, Alternative Espaces Citoyens, 72 RUE CI 47 Cité poudrière, BP 10948 Niamey – Niger, [hassane.boukar@gmail.com](mailto:hassane.boukar@gmail.com).

Le gouvernement nigérien a apporté ses commentaires sur les résultats préliminaires du questionnaire sur le budget ouvert pour ce pays.